

Précisions afférentes au projet de construction d'un pont à Port-de-Roche.

Intervention d'un délégué local du Conseil Général proposant une modification (qui sera refusée) du tracé de la route de Langon au Grand-Fougeray suggérant la traversée de la Vilaine au niveau du Bourg de Ste Anne pour en même temps desservir directement cette commune :

RAPPORT

DE M. LEFEBVRE,

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE,

—
AU CONSEIL GÉNÉRAL

ET

PROCES-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS.

—
Session de 1865.



RENNES,

Ch. OBERTHUR, Imprimeur de la Préfecture.

—
1865.

1
—
15
103

Où l'on apprend que le projet de Pont date d'avant l'année 1854, année où fut décédé le franchissement de la Vilaine à Port-de-Roche, suite à plusieurs années d'études et de faisabilité :

- ...Un membre insiste sur le vœu déjà émis par lui dans la deuxième commission, tendant à obtenir que le pont que l'on doit établir sur la Vilaine, au lieu-dit Port-de-Roche, soit reporté un peu plus loin, sur une ligne droite à tirer entre l'Eglise de Sainte-Anne et la gare de Fougeray-Langon. Ce pont porterait à l'avenir le nom de pont de Sainte-Anne, et serait relié à Sainte-Anne d'une part et à la gare d'une autre par un chemin d'intérêt commun.

"Ce pont, dit-il, est réclamé avec instance par la population de plusieurs communes, surtout depuis la création de la gare de Fougeray-Langon. Il abrègerait le parcours de la route de Sainte-Anne de plus de 344 mètres, et de Fougeray à Langon de 2 kilomètres. Son établissement ne coûtera pas plus cher à Sainte-Anne qu'au Port-de-Roche, par les motifs que la rivière est moins large à Sainte-Anne qu'au Port-de-Roche et qu'elle est moins profonde de moitié et que le sol en est aussi solide.

"La Vilaine, en effet, a 52 mètres de large à Sainte-Anne; elle en a au contraire 75 à 80 à Port-de-Roche. Elle a à peine 3 mètres de profondeur moyenne à Sainte-Anne, tandis qu'elle en a 6 à Port-de-Roche.

"A Sainte-Anne, le fond de la rivière, sur la rive droite, présente un terrain solide, et sur la rive gauche un sol de roc et de gros graviers, et se trouve encore, sous ce rapport, dans des conditions aussi favorables qu'au Port-de-Roche.

"La Construction d'un pont à Sainte-Anne entraînera nécessairement l'établissement d'un chemin d'intérêt commun de l'église Sainte-Anne à la gare de Langon et vice versa, car la construction du chemin appelle l'établissement du pont; il sera moins long et moins dispendieux à établir que celui qu'il faudrait créer pour attacher Sainte-Anne au Port-de-Roche lui-même. Une fois le chemin et le pont en question terminés, on pourrait classer de grande communication le chemin de Fougeray à la gare de Langon par Sainte-Anne, et le chemin de Port-de-Roche deviendrait un simple chemin d'intérêt commun; le département et les communes y gagneraient encore."

Il prie donc le Conseil général, en présence surtout du vœu des populations, de prendre ces deux objets en sérieuse considération, et de vouloir bien les recommander à toute la sollicitude de M. le préfet.

M. le préfet dit que, lors du classement du chemin de grande communication qui aboutit à deux côtés de la Vilaine, au lieu-dit Port-de-Roche, il fut fait une étude approfondie d'un chemin se rendant de Sainte-Anne à Langon, mais que cette direction fut écartée, par la raison qu'il existait sur les bords de la Vilaine une autre partie des terrains en marais submersibles dont le sol présentait de graves difficultés pour l'établissement et la conservation du chemin. La décision prise à cet égard depuis de longues années par le Conseil a été mise à exécution par la création du chemin de grande communication, aujourd'hui achevé, qui conduit des deux côtés au Port-de-Roche, et qu'il paraît difficile que le Conseil renonce à un travail ainsi décidé et aussi avancé dans

l'exécution, sauf à relier Sainte-Anne au Port-de-Roche par une voie vicinale ordinaire d'intérêt commun.

Le rapporteur de la commission persiste dans les conclusions de son rapport, en faisant observer que la question aujourd'hui soulevée fut tranchée, en 1854, par le Conseil, après les études les plus approfondies et des débats qui avaient duré pendant trois sessions; qu'il est vrai que la gare de Fougeray-Langon n'existait pas alors, mais que l'allongement de parcours signalé pour y parvenir de Fougeray est peu considérable, qu'il n'existe même pas pour la partie de la population qui se trouve placée sur le bord de la direction actuelle; que M. l'inspecteur du service vicinal, appelé dans la commission, a fait connaître que la direction par Sainte-Anna serait beaucoup plus dispendieuse que celle par Port-de-Roche. Par ces motifs, la commission a refusé d'appuyer le vœu émis, s'en référant purement et simplement à la sagesse de M. le Préfet pour l'opportunité de nouvelles études à faire, s'il le jugeait utile. Le Conseil admet les conclusions de sa deuxième commission.